

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente juin à vingt heures et trois minutes, le Conseil municipal de la commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 23 juin 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRÉSENTS : 23 – REPRÉSENTÉS : 03
VOTANTS : 26

PRÉSENTS : MM. BUF Jean-Michel, CAILLON Philippe et POINTEAU Jean-Luc, Mmes DUBOURG Yolande et TESSIER Martine, M. RICARD Jean-François, Mme VAIRÉ Sandrine, MM. REKIS Bruno, CODET Stéphane et FLIPPOT Jacky, Mmes GILLET Maryline, GUIHO Marie-France et GUILLAUMEUX Maryse, M. HAMON Jean-Pierre, Mme HARZELEC-SYLVESTRE Sylvie, M. LODÉ Alexandre, Mme MOREAU Valérie, MM. MOUSSU James, PAITIER Christophe, PINEAU Olivier, PONTAC Serge et RANNOU Yannick, et Mme SCHLADT Rita.

EXCUSÉS : M. COLIN Arnaud (*pouvoir à Mme HARZELEC-SYLVESTRE Sylvie*), Mme GUINEL Marie-Jeanne (*pouvoir à M. BUF Jean-Michel*) et M. PICAUD Michaël (*pouvoir à M. LODÉ Alexandre*).

ABSENTS : Mmes FAURY Marion et NIAUDET Danielle et M. PELÉ Martin.

SECRÉTAIRES DE SÉANCE : Mme DUBOURG Yolande et M. REKIS Bruno.

OBJET : *Convention de partenariat entre l'Association culturelle de l'Été (ACE), Pays de Blain Communauté et la Ville de Blain*

N° 2022 / 06 / 15

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2022 05 03 du Conseil Communautaire du 10 mai 2022 approuvant les termes de la convention de partenariat avec l'Association Culturelle de l'Été (ACE) ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Culture, Tourisme, Relations internationales et Communication du 8 juin 2022 ;

Vu la note de synthèse et le projet de convention adressés à l'ensemble du Conseil municipal à l'appui de leur convocation ;

Considérant la proposition de convention formulée par l'ACE afin de préciser les engagements de chaque structure ;

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- *d'approuver les termes de la convention de partenariat ci-annexée conclue entre l'Association des RDV de l'Erdre, Pays de Blain Communauté et les Communes de Blain, Bouvron, La Chevallerais et Le Gâvre pour l'année 2022 ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et à accomplir toutes les formalités utiles afférentes à sa bonne exécution.*

Les Secrétaires de séance,

Mme Yolande DUBOURG

Extrait certifié conforme,
Fait, affiché en Mairie de BLAIN et mis en
ligne le 4 juillet 2022,
Le Maire,
Jean-Michel BUF

